



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4274

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Feyzin - Solaize - Saint Fons

objet : Construction de la déchèterie de Feyzin - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Hugué, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013**Délibération n° 2013-4274**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Feyzin - Solaize - Saint Fons

objet : **Construction de la déchèterie de Feyzin - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le 14 février 2005, le Conseil de communauté actait le principe d'installation d'une déchèterie mutualisée entre les communes de Feyzin, Solaize et Saint Fons sur un tènement communautaire situé au lieu-dit Sous Gournay à Feyzin et individualisait une première autorisation de programme de 1 000 000 € pour la réalisation de cet équipement.

Le programme de construction comprend :

- 10 quais de déchargement pour la collecte sélective des encombrants des ménages, végétaux, gravats, cartons, papiers, bois, plâtre et ferrailles,
- un espace protégé du vol et du vandalisme pour la récupération de produits sensibles tels que les déchets dangereux des ménages (DDM) et les déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE),
- un bâtiment mixte rassemblant l'accueil du public et les locaux de travail des agents d'exploitation,
- un réseau de voies de desserte et de plateformes de manœuvre pour la circulation séparée des usagers et des exploitants.

Depuis, les études opérationnelles ont été réalisées en maîtrise d'œuvre interne. Le véritable défi de ces études était de réussir à surmonter les différentes contraintes réglementaires du site :

- ligne électrique aérienne,
- pipeline d'azote,
- risques technologiques de la vallée de la chimie nécessitant des constructions capables de résister à une déflagration et suffisamment dimensionnées pour assurer le confinement des personnes présentes sur la déchèterie en cas d'accident toxicologique,
- écran visuel paysager et traitement accru des émergences sonores vis-à-vis du terrain familial mitoyen des gens du voyage.

La combinaison de ces contraintes a finalement orienté l'organisation spatiale de l'équipement et la conception architecturale des ouvrages. Le projet de construction de la déchèterie se limite à respecter les exigences des différentes réglementations en vigueur, dans un secteur particulièrement contraint sous cet aspect.

Les études menées permettent d'établir un budget prévisionnel de l'opération de 2 510 000 € toutes dépenses confondues. La consultation des entreprises de travaux aurait lieu de décembre 2013 à juillet 2014 et la réalisation des travaux de septembre 2014 à avril 2015.

Il convient de noter, par ailleurs, que le permis de construire a été délivré le 31 mai 2012 et n'a fait l'objet d'aucun recours pendant la période réglementaire accordée aux tiers.

La direction de la propreté n'a, en revanche, pas obtenu son autorisation d'exploiter cette nouvelle déchèterie. Les évolutions réglementaires survenues en 2012 ont retardé les instructions en cours en intégrant la notion d'enregistrement. Le dossier complété en réponse à cette évolution a été transmis aux services compétents de l'Etat le 27 mai 2013, leur réponse étant attendue pour la fin de l'année 2013 au plus tard. L'engagement des travaux de construction de la déchèterie reste bien évidemment conditionné à l'obtention préalable de cette autorisation ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise le programme de travaux de la construction de la déchèterie de Feyzin, Solaize et Saint Fons.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P25 - Déchets, pour un montant de 1 510 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 71 000 € en 2014,
- 1 435 000 € en 2015,
- 3 000 € en 2016,
- 1 000 € en 2017,

sur l'opération n° 0P25O1183.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 510 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.